



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

## DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 83 – 14 octobre 2022

## Faits saillants

- Annonce de rachat de dettes par Crédit Suisse
- Cessation des activités de Gazprombank en Suisse
- Obtention d'une facilité de crédit de 2,3 Mds € par Axpo

## Guerre en Ukraine

**Sanctions :** La Suisse a repris les nouvelles mesures individuelles du 8<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'UE, ajoutant une trentaine de personnes et d'organisations à la liste des entités sanctionnées. Les intermédiaires financiers sont tenus, selon les dispositions de l'ordonnance, de mettre en œuvre les interdictions, de procéder au gel des valeurs patrimoniales des personnes sanctionnées et d'annoncer les relations d'affaires concernées au SECO.

**Banques :** La banque russe Gazprombank a officiellement annoncé l'arrêt de ses activités en Suisse, après plusieurs mois de discussions avec l'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) depuis l'adoption des sanctions européennes à l'encontre de la Russie. Epinglée par la FINMA pour manquement à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent en 2018 dans le cadre de l'affaire des Panama Papers, la filiale suisse est visée par une procédure judiciaire conduite par le Ministère public zurichois. Elle employait près de 85 salariés et avait enregistré une perte nette de 3,6 M CHF en 2020.

## Macroéconomie

**Inflation :** L'indice des prix à la production et à l'importation a crû de + 0,2 % en septembre 2022 par rapport à août et de +5,4 % en glissement annuel (g.a), porté par les prix des hydrocarbures et des produits agricoles.

**Finances publiques :** Grâce à la reprise économique de fin 2021 et début 2022, une amélioration des finances publiques est attendue pour cette année, l'Administration fédérale des finances (AFF) anticipant un excédent de 1,3 Md CHF pour l'exercice 2022. Cette dernière souligne toutefois que la détérioration de la conjoncture en raison du contexte international pourrait entraîner une hausse imprévue des dépenses de l'Etat en 2023.

**Fiscalité :** En raison du rétablissement de la situation financière de l'assurance-chômage (AC) d'ici fin 2022, le pourcentage de solidarité prélevé sur les tranches de salaire supérieures sera supprimé dès 2023 - contribuant ainsi à réduire les cotisations patronales et salariales. Cet impôt, entré en vigueur en 2011 pour accélérer le désendettement de l'AC, a permis de percevoir jusqu'à 400 M CHF de cotisations supplémentaires par an.

**Coopération fiscale :** En 2022, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a procédé à l'échange automatique de renseignements financiers avec 101 Etats, couvrant plus de 3,4 millions de comptes financiers.

## Situation sanitaire

**Covid-19 :** La reprise de la pandémie se poursuit : du 3 au 10 octobre, l'Office fédéral de la santé publique a recensé 35 579 nouvelles infections cette semaine, en hausse de +42 % par rapport à la semaine précédente.

## LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 13/10	Var. vs 06/09
EUR/CHF	0,9700	- 0,1 %
USD/CHF	0,9989	+ 1,7 %
SMI	10 226	- 1,6 %
Taux 10a	1,406 %	+ 25 pb

## Secteur financier

**Crédit Suisse** : Le 2<sup>ème</sup> établissement bancaire suisse a annoncé son intention de racheter jusqu'à 3 Mds CHF de dettes précédemment contractées, souhaitant ainsi rassurer le marché sur son niveau de liquidités. Sans détériorer les ratios de fonds propres réglementaires de l'entité, l'opération vise en effet à recouvrir la confiance des investisseurs. Les offres publiques d'achat (OPA) portent sur huit titres de dette de premier rang libellés en euros et en livres sterling, pour un total de 1 Md EUR, ainsi que 12 autres, également de premier rang, libellés en dollars, pour un montant pouvant atteindre 2 Mds USD. Les obligations se négociant actuellement avec une forte décote, Crédit Suisse pourrait réduire la charge de sa dette à un prix relativement avantageux.

**Conjoncture** : Lors de sa conférence de presse annuelle, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a fait part de « l'optimisme prudent » du secteur pour 2022-23 malgré la déstabilisation actuelle des marchés boursiers. Au plan national, la FGPF a déploré les revers dans les urnes des réformes du droit de timbre (février 2022) et de l'impôt anticipé (septembre 2022), perçues comme des opportunités manquées pour renforcer la compétitivité de la branche. D'après la FGPF, la mise en œuvre des sanctions financières à l'encontre de certains ressortissants russes aurait principalement affecté la place financière zurichoise. Selon les estimations, la Russie représentait entre 2 % et 3 % des patrimoines confiés aux banques helvétiques avant sanctions. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE sur l'imposition minimale des bénéfices des multinationales est identifiée comme le principal défi - l'attractivité fiscale internationale et intercantonale de la Suisse étant vouée à être rebattue.

**Retraites** : Conformément à la loi sur l'AVS, le Conseil fédéral a décidé d'une revalorisation des rentes AVS/AI de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de tenir compte de l'évolution des salaires et des prix. Ce relèvement engendrera des dépenses supplémentaires d'environ 1,37 Md CHF. En revanche, l'exécutif a écarté une hausse du taux d'intérêt minimal appliqué aux avoirs de vieillesse du 2<sup>ème</sup> pilier (1 % aujourd'hui).

**Transparence financière** : Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 un projet de loi destiné à accroître la transparence et à faciliter l'identification des ayants droits économiques des personnes morales. Ce projet vise notamment à introduire un registre central d'identification des ayants droits économiques.

## Secteurs non financiers

**Energie** : Selon Gastrosuisse, près de 3 000 hôtels, restaurants ou cafés s'approvisionnant sur le marché libre de l'électricité seraient menacés à brève échéance par la hausse des tarifs. Pour certains établissements, les charges pourraient être multipliées par dix alors que le secteur, déjà affaibli par la crise du Covid-19, ne dégage que peu de marges. Même si l'électricité ne représente aujourd'hui que 5 % du total des coûts dans la branche, la faiblesse des marges ne pourra pas permettre à ces entreprises d'absorber la hausse des prix de l'électricité - à laquelle s'ajoutent déjà l'augmentation des salaires ainsi que l'inflation touchant les marchandises.

L'énergéticien Axpo, dont la situation financière avait justifié début septembre la mise à disposition par le Conseil fédéral d'un crédit-cadre de 4 Mds CHF, a annoncé avoir obtenu une facilité de crédit supplémentaire non garantie de 2,3 Mds EUR d'euros auprès d'un consortium international de banques, portant ses lignes de crédit à un total de 5,3 Mds EUR.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Gilles BORDES  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.  
Crédits visuel : Pixabay